



MARS 2012

FÉDÉRATION – SPÉCIAL AG

● Actualité institutionnelle

➔ **Assemblée générale de la FFVL**

- ✚ **Date** : le samedi 24 mars 2012, accueil et inscriptions dès 8 h 30, début de l'assemblée à 10 h afin de permettre aux plus éloignés d'arriver dans les temps, fin prévue à 16 h 30 après une tombola dotée de lots de qualité !
- ✚ **Lieu** : lycée hôtelier Auffray, 23 rue Pelloutier, 92 Clichy.
- ✚ **Accès** : bus, métro, train : <http://www.lyc-auffray-clichy.ac-versailles.fr/plan.htm>.
- ✚ **Restauration** : afin de nous permettre d'organiser au mieux le déjeuner qui sera pris en commun sur le lieu même, un mail spécifique "logistique AG FFVL" vous sera adressé le 9 mars. Il sera impératif d'y répondre afin que vos réservations puissent être prises en compte. Aucune improvisation ne sera hélas possible sur place.

☞ *L'ordre du jour de l'assemblée ainsi que les documents préparatoires vous seront prochainement communiqués et mis en ligne sur le site Internet fédéral. À noter que des modifications des statuts et du règlement intérieur liées au projet de rénovation des licences seront soumises au vote.*

✚ La FFVL modernise l'organisation de son assemblée générale en introduisant un système de vote électronique. Ceci permettra de gagner du temps sur la collecte des votes et leur recensement, laissant donc une place plus grande aux débats. Nous vous demandons à cet effet de bien vouloir vous munir impérativement de votre attestation de licence 2012, qui sera le seul document de référence permettant la validation de votre émargement sur les listes.

➔ **Important : Information du secrétariat** (article 3.2.4 du règlement intérieur)

Afin de faciliter le travail du secrétariat et de diminuer le temps de distribution des droits de vote à l'ouverture de l'assemblée générale, les présidents de CDVL et les présidents de ligue transmettent par mail au secrétariat de la FFVL (sophie@ffvl.fr), qui en accusera réception, la liste des pouvoirs qu'ils détiennent, une semaine avant la tenue de l'assemblée générale, soit au plus tard le jeudi 15 mars 2012.

De même, les présidents d'association et responsables d'organisme à but lucratif détenteurs de pouvoirs, transmettent par mail au secrétariat de la FFVL (sophie@ffvl.fr), qui en accusera réception, la liste des pouvoirs qu'ils détiennent, une semaine avant la tenue de l'assemblée générale, soit au plus tard le jeudi 15 mars 2012.

Ces recommandations demeurent en l'absence de la mise en place d'un système de transmission électronique des pouvoirs.

Composition et répartition des voix par structure - article 2.1.1. extrait des statuts

L'assemblée générale se compose des représentants des associations affiliées et des organismes à but lucratif agréés membres de la FFVL, des représentants des organismes conventionnés.

Les représentants des associations affiliées sont désignés par chaque association pour ce qui la concerne. Les représentants des organismes à but lucratif sont constitués par leurs dirigeants, titulaires d'une licence annuelle de la FFVL. Les représentants des organismes conventionnés sont désignés par chaque organisme pour ce qui le concerne.

Ces représentants disposent d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées, conformément au barème suivant :

- cinq voix par licence pratiquant délivrée dans les associations affiliées et les clubs-écoles ;
- une voix par licence non pratiquant délivrée dans les associations affiliées et les clubs-écoles ;
- une voix par licence élève annuelle délivrée dans les organismes à but lucratif agréés et les clubs-écoles.

D'autre part, chaque organisme conventionné dispose d'une voix.

Procurations – article 3.2.2 extrait du règlement intérieur

Le représentant légal d'une association affiliée ou d'un organisme à but lucratif agréé peut donner procuration à un membre de son association ou de son organisme, titulaire de la licence de l'année en cours.

Un président de ligue ou de CDVL ne pouvant être présent à l'assemblée générale de la FFVL peut donner procuration à un membre du comité directeur de sa ligue ou de son CDVL. Ce représentant, détenteur des pouvoirs attribués au président qu'il représente, doit être titulaire de la licence de l'année en cours. Il ne peut disposer d'autres pouvoirs de représentation que ceux transmis par son président.

Pouvoirs – article 3.2.3 du règlement intérieur, conformément à l'article 2.1.4. des statuts :

- une association peut transmettre son pouvoir soit à une autre association, soit au président de son CDVL, soit au président de sa ligue ;
- un organisme à but lucratif peut transmettre son pouvoir soit à un autre organisme à but lucratif, soit au président de son CDVL, soit au président de sa ligue ;
- une association présente à l'assemblée générale peut détenir jusqu'à cinq pouvoirs d'autres associations ;
- un organisme à but lucratif présent à l'assemblée générale peut détenir jusqu'à cinq pouvoirs d'autres organismes à but lucratif ;
- un président de CDVL peut détenir jusqu'à cinq pouvoirs d'associations de son département et/ou d'organismes à but lucratif de son département ;
- un président de ligue peut détenir jusqu'à cinq pouvoirs d'associations de sa ligue et/ou d'organismes à but lucratif de sa ligue.

 **Formulaire « procuration-pouvoir » à télécharger :** http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/Pouvoir-mandat_AG_FFVL-2012.pdf

Avant l'ouverture de l'assemblée générale de la FFVL, le secrétariat général, assisté des membres de la commission des Opérations électorales statutaires, vérifie les pouvoirs et les procurations des représentants des associations affiliées et des organismes à but lucratif agréés.

Modalités de vote – article 3.2.5 du règlement intérieur

Le vote se fait à main levée, sauf si le scrutin secret est demandé par le président ou une quelconque personne assistant à l'assemblée avec voix délibérative.

→ **Comité directeur du 4 février 2012** : le relevé de décisions est en ligne http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/20120204_CD_Relevé_decisions.pdf

→ **Le règlement médical fédéral** a été modifié et validé lors du comité directeur du 4 février dernier. Il est consultable, ainsi que ses deux annexes, sur le lien suivant : http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2012_reglement_medical_federal.pdf

→ Développement durable

- Un ouvrage intitulé *Un sport vert pour ma Planète* est paru ce mois-ci. Il est préfacé par Chantal Jouanno (ex-ministre des Sports et ex-secrétaire d'État à l'Écologie), Isabelle Autissier (présidente du WWF) et Nicolas Hulot (président de la FNH).
- Lancement de la base de données ENOS Experiences qui est un outil de recueil et de partage des expériences du réseau européen des sports de nature. Consultez le site www.sportsdenature.gouv.fr (rubrique « le réseau »). Vous êtes invités à y intégrer votre projet qui pourra ainsi être valorisé !
- La stratégie nationale de développement durable du sport propose pour 2012 quatre grandes opérations dont :

*Initiatives Océanes de Surf Riders Foundation, du 22 au 25 mars 2012

*Semaine du développement durable du 1^{er} au 7 avril 2012



Delta

● La FFVL est fière d'apporter son soutien à la candidature du Delta club d'Annecy pour l'organisation du championnat du monde de delta rigides et delta femmes en 2014. Nous porterons ensemble le dossier devant la commission Internationale de vol libre.

● Appel à candidature animateur, accompagnateur et moniteur fédéral, les nouvelles modalités <http://delta.ffvl.fr/node/1309> et premières dates de formation <http://delta.ffvl.fr/node/1310>

→ **Le calendrier sportif** : événements nationaux http://www.deltaplane.org/nat_calendrier.php



Parapente

● Le Comité directeur de la FFVL, après avoir pris connaissance des travaux effectués par la Task Force de la CIVL, des réflexions du groupe de travail compétition de la FFVL, de la décision des organisateurs de la Coupe du monde pour 2012 et 2013, des recommandations de la PMA et de l'EHPU, **a décidé d'interdire en 2012 les ailes non homologuées en compétition officielle de distance en France.**

<http://federation.ffvl.fr/actus/comp-tition-distance-officielle-ffvl-en-2012-mat-riel>

● Coupe de France UNSS et critérium Jeunes parapente 2012, du 21 au 24 mai 2012 à Salins les Bains (Jura). Pour plus de détails sur les catégories, le règlement des épreuves, les quotas et les coûts de participation <http://federation.ffvl.fr/pages/coupe-france-unss-open-jeunes-ffvl>

→ **Le calendrier sportif** : tous les détails sur <http://parapente.ffvl.fr/competition/calendriers>,

● Élite : <http://parapente.ffvl.fr/classement/A/2012>

- ◆ Étapes de la Coupe du monde : <http://parapente.ffvl.fr/classement/G/2012> dont le prochain rendez-vous à Castello au Brésil du 17 au 24 mars
- ◆ Haut niveau 2 : <http://parapente.ffvl.fr/classement/H/2012>
- ◆ Vol et ski : <http://parapente.ffvl.fr/classement/S/2012>,
- ◆ Vol rando montagne : <http://parapente.ffvl.fr/classement/M/2012>
- ◆ Speed-riding : <http://parapente.ffvl.fr/classement/R/2012> dont la Speed-riding cup à Samoëns, 1^{re} étape de la coupe de France, du 23 au 24 mars.
- ◆ **Le 4^e salon du vol libre**, Anancy Parapente Expo, se déroulera les 5 et 6 mai prochains à Doussard, sur le lac d'Anancy, entrée gratuite. www.annecy-parapente-expo.fr



Cerf-volant

- 1^{er} regroupement national des moniteurs de cerf-volant les 17 et 18 mars sur le plateau d'Ally (Auvergne). Renseignements et inscriptions : a.girard@ffvl.fr, par mail uniquement.
- Stage formation initiateur cerf-volant à Seignosse (Aquitaine) du 26 au 28 mai, les 1^{er} et 2 juin. Renseignements et inscriptions : a.girard@ffvl.fr

- **Le calendrier des manifestations :**

http://cerfvolant.ffvl.free.fr/Vol_Libre/Cerf_Volant/phpcv/calendrier_cv.php?som_calendrier=1



Kite

- Championnat de France de snowkite open distance : les deux étapes ont été annulées pour cause de météo défavorable. Aucun titre ne sera donc décerné cette année.

- ➔ **Le calendrier sportif :**

<http://www.afck.fr/images/stories/PDF/CalendriersCompetitions/calendrier%20competition%20kite%202012-v9-14%20fevrier%202012.pdf?Name=Value>

- ◆ Notez d'ores et déjà le Mondial du vent à Leucate La Franqui (11) du 7 au 15 avril.



Boomerang

- ◆ **Les prochains rendez-vous sportifs, en France :**

- ◆ Tournoi space indoor, les 10 et 11 mars à Carcassonne (11)
- ◆ 4^e tounoi de distance le 7 avril à Cabanc-et-Villagrains (33)
- ◆ 8^e tournoi de Bordeaux les 8 et 9 avril à Gradignan (33)
- ◆ Space LD + MTA les 21 et 22 avril à Carcassonne (11)